

PLAN D'ACTION 2023-2024

À l'égard des personnes handicapées

(Septembre 2023 à août 2024)



Ville de Saint-Georges

Adopté le 25 septembre 2023, par le conseil municipal

Résolution N° 23-13665

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

TABLE DES MATIÈRES

1 MOT DU MAIRE DE SAINT-GEORGES	3
2 MOT DE M. OLIVIER DUVAL	4
3 PORTRAIT DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES.....	5
3.1 Présentation des services municipaux	5
4 DESCRIPTION DU MILIEU DE VIE.....	8
4.1 Bâtiments municipaux	8
4.2 Parcs municipaux	9
5 DÉMARCHE	11
5.1 Responsabilité.....	11
5.2 Collaboration.....	11
5.3 Élaboration.....	11
5.4 Rédaction, présentation au Conseil municipal et adoption.....	11
5.5 Publication du plan d'action	11
6 MESURES RÉALISÉES	12
7 BILAN DES MESURES.....	15
8 PLAN D’ACTION, NOUVELLES MESURES	20
9 ANNEXE 1	24
10 ANNEXE 2.....	25
11 QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D’ACTION.....	26

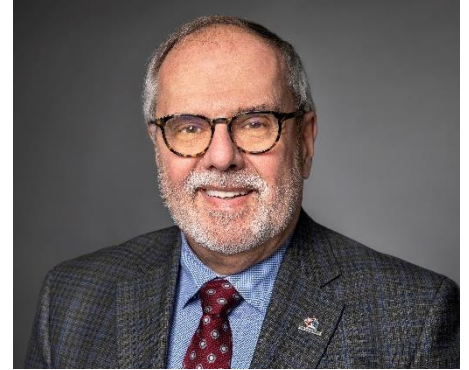
Ce document est disponible sur support média adapté. Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec Marie-Pierre Desjardins, au numéro (418) 228-5555 poste 3305.

Plan d'action 2023- 2024

PLAN VISANT À IDENTIFIER ET À RÉDUIRE LES OBSTACLES AFIN DE FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

1 | MOT DU MAIRE DE SAINT-GEORGES

Ville de Saint-Georges réalise annuellement des actions afin d'améliorer la qualité de vie des personnes ayant un handicap ou une limitation. Nos actions sont synonymes de notre engagement à faire de notre Ville un endroit plus accueillant, mais surtout où il sera plus facile d'y vivre et de profiter de tous les services, peu importe nos limitations. Pour y parvenir, nous travaillons annuellement sur un plan d'action afin de cibler les besoins et les gestes que nous devons poser afin d'atteindre nos objectifs.



L'intégration sociale de nos jeunes et nos adultes handicapés, que ce soit au niveau physique, sensoriel ou mental est, pour le conseil municipal, une obligation incontournable. Depuis plusieurs années, nous avons posé des gestes afin de favoriser l'accessibilité à toutes et à tous. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un défi quotidien. Dans ce même esprit, nous poursuivons nos efforts et nous revoyons notre plan d'action annuellement afin qu'il s'adapte aux nouveaux besoins et à la réalité de chacun.

Dans certains cas, les services peuvent être adaptés selon les besoins des utilisateurs. Ils nous permettent ainsi de répondre, le plus convenablement possible, aux multiples besoins de ceux-ci, et ce, dans le but d'éliminer ou diminuer les obstacles qui pourraient brimer leur autonomie.

Je veux dire un grand « Merci » à tous ceux et celles qui nous aident à atteindre l'objectif de faire de Ville de Saint-Georges un endroit où l'accessibilité et l'appropriation des services sont aussi en fonction de l'implication de tout un chacun.

Le maire,
Claude Morin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Morin', with a stylized flourish at the end.

2 | MOT DE M. OLIVIER DUVAL

Le plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes avec un handicap de la Ville de Saint-Georges est un exercice fait annuellement. Ce plan a pour but de réaliser des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Chacune de ces actions permet aux personnes ayant un handicap d'avoir accès aux mêmes services que l'ensemble des citoyens et leur permet de faciliter la réalisation de leur plein potentiel.



Pour ce faire, nous devons être équitables dans l'ensemble des services que nous offrons et à l'occasion, il faut faire les choses différemment pour permettre leur pleine intégration.

En complémentarité et en collaboration avec les différentes organisations qui interviennent auprès des personnes ayant un handicap, l'ensemble des directions de Ville Saint-Georges réalise des actions cohérentes avec les besoins énoncés par les personnes de sa communauté. Ainsi, que ce soit par l'aménagement et l'adaptation d'infrastructure municipale, par le soutien apporté aux personnes dans la participation à différentes activités, par le soutien financier via différentes subventions ou par la formation offerte à notre personnel, nous sommes assurés que ces actions répondent aux besoins de nos concitoyens.

Je vous invite à porter une attention particulière autour de vous pour que vous remarquiez tout ce qui facilite l'intégration et l'accessibilité aux personnes ayant un handicap. Ces adaptations sont souvent bien plus présentes qu'on ne le croit dans notre quotidien.

Pour finir, j'aimerais aussi féliciter et remercier tous nos partenaires qui soutiennent cette même vision, d'une ville plus inclusive et plus accessible pour tous.

Le conseiller municipal
Olivier Duval



3 | PORTRAIT DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Ville de Saint-Georges est issue du regroupement en 2001 de quatre municipalités. Constituée d'un centre urbanisé, de deux banlieues semi-urbanisées et d'une partie rurale, Saint-Georges compte 33 704* habitants répartis sur un territoire de 202,46 km². Ville entrepreneuriale, riche d'une économie diversifiée, au cœur d'un axe majeur entre Québec et les états de la Nouvelle-Angleterre, notre municipalité offre une panoplie de services. Ville de Saint-Georges profite également d'une qualité de vie des plus appréciable. Forte de ses nombreux parcs et de ses installations sportives et culturelles, elle offre un mélange harmonieux entre la vie urbaine et la nature.

Elle est dirigée par un maire et huit conseillers municipaux. Ville de Saint-Georges compte 475 employés réguliers, temporaires, à temps partiel ou occasionnel (incluant les étudiants).

En tant que Municipalité amie des aînés et en tant que ville dotée d'une politique familiale, Saint-Georges déploie également des mesures qui ont une incidence positive sur la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille, tout en favorisant l'accessibilité universelle.

3.1 | Présentation des services municipaux

3.2.1 Direction générale

La direction générale est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, elle planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville. Elle voit au respect des orientations politiques du conseil municipal et des décisions prises par celui-ci.

3.2.2 Services techniques

Les Services techniques voient à la qualité de l'eau potable de la Ville et à ce que l'épuration des eaux soit conforme aux normes. Ils s'assurent que les développements de services municipaux ou de projet commerciaux ou industriels soient réalisés selon les standards de la Ville et conseillent les autres services dans les projets d'immobilisations tout en veillant à ce que les projets majeurs demandant un suivi technique soient réalisés selon les attentes. De plus, ils conçoivent des plans et devis de projets d'immobilisations municipales à l'interne ou supervisent les projets donnés à l'externe. Ils assurent également le suivi de la gestion des déchets, de l'éclairage public, du site des neiges usées et de l'aéroport.

3.2.3 Service des travaux publics

Le Service des travaux publics a comme mission d'assurer l'entretien et d'améliorer les infrastructures existantes de la ville avec comme objectif d'offrir aux citoyens un environnement de qualité et sécuritaire.

La division - Réseaux et voirie s'occupe des réseaux d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial, des routes, des trottoirs, des stationnements municipaux ainsi que du déneigement.

*Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

La division – Immeubles et équipements est responsable des bâtiments municipaux qui ne concernent pas les infrastructures sportives, de la gestion du parc de véhicules, des équipements motorisés ainsi que du contrôle animalier.

La division - Signalisation et espaces verts se consacre à la signalisation routière, au marquage de la chaussée et à l'entretien des parcs et espaces verts qui ne sont pas équipés de surfaces sportives ou de modules de jeux (sous la responsabilité du service des loisirs et de la culture).

3.2.4 Service de la sécurité incendie

Le Service de la sécurité incendie a comme objectif de combattre les incendies afin de protéger la vie humaine, limiter les pertes matérielles et rechercher l'origine et la cause de tout incendie. Elle doit voir également à la prévention des incendies en sensibilisant les différents acteurs du milieu.

3.2.5 Service des finances et trésorerie

Le Service des finances a pour principal mandat la gestion des revenus et des dépenses nécessaires au fonctionnement de la Ville. Il assiste le conseil municipal dans la préparation du budget et est responsable de la présentation de l'information financière et du contrôle des opérations budgétaires de Ville de Saint-Georges.

3.2.6 Service des loisirs et de la culture

Le Service des loisirs et de la culture planifie, coordonne et contrôle l'ensemble des activités reliées à l'instauration et au développement des programmes de loisirs communautaires, culturels et sportifs de même que les activités se déroulant dans les parcs et centres sportifs de la municipalité, et ce, afin de contribuer à assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens de Ville de Saint-Georges.

3.2.7 Service du secrétariat général et greffe

Le Service du secrétariat général et greffe a comme mission de supporter le conseil municipal dans son processus de prise de décision et de consigner tous les actes officiels de la Ville. Le Secrétariat général et greffe rédige les décisions du conseil soit par résolution ou par règlement, gère la correspondance du conseil de ville, administre les archives municipales, rédige ou supervise toutes les ententes et les contrats impliquant la municipalité, applique la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une fois aux 4 ans, le greffier et son équipe doivent présider le processus électoral.

3.2.8 Service de l'urbanisme

Le Service de l'urbanisme planifie l'aménagement et le développement du territoire. Le personnel du service veille à l'application de plusieurs règlements municipaux et provinciaux et émet des permis et certificats : règlement de zonage, de construction, de lotissement, politique de protection des rives et du littoral, évacuation des eaux usées des résidences isolées, zonage agricole, etc.

3.2.9 Service des ressources humaines et Services juridiques

Les Services des ressources humaines et juridiques assurent deux mandats. Les ressources humaines s'occupent notamment de la dotation, de la formation de la main-d'œuvre, des relations de travail, du développement organisationnel ainsi que de la santé et sécurité au travail.

Les Services juridiques jouent un rôle-conseil auprès des différents services de la ville et assurent la représentation de la ville devant les tribunaux de diverses instances et coordonnent les mandats externes. Ce service s'occupe également de la gestion des réclamations adressées à la ville et gère le portefeuille d'assurances générales de cette dernière.










3.2.10 Service informatique

Le Service informatique planifie et coordonne la mise en œuvre des technologies informatiques et téléphoniques en concertation avec les services de la Ville. Il assume la direction du développement des systèmes d'information et de télécommunication nécessaires. De plus, il facilite l'accès aux technologies à l'ensemble de l'organisation, afin d'optimiser l'efficacité et l'autonomie des employés.



4 | DESCRIPTION DU MILIEU DE VIE

4.1 | Bâtiments municipaux

- Caserne incendie 
12265, boul. Lacroix
- Centre sportif Lacroix-Dutil (arénas) 
11121, 1^{re} Avenue
- Centre culturel Marie-Fitzbach (incluant la bibliothèque) 
250, 18^e Rue
- Centre de ski 
2800, 107^e Rue
- Espace carpe diem 
10330, boul. Lacroix
- Garage municipal (incluant le Service des travaux publics, les Services techniques et le Service informatique) 
3636, 16^e Avenue
- Hôtel de ville (Services administratifs) 
11700, boul. Lacroix
- Pavillon Alfred-Leblond (parc des Sept-Chutes) 
570, chemin du Parc
- Salle paroissiale St-Jean-de-la-Lande 
810, rue Principale

4.2 | Parcs municipaux

Nous vous invitons à consulter le site internet du Service des loisirs et de la culture afin de connaître l'accessibilité pour chacun de ses parcs. <https://loisirs.saint-georges.ca/>

		Aménagement floral	Balançoires pour handicapés	Baseball	Basketball	Commodités sanitaires	Descente bateaux et quai	Espace vert	Jardin communautaire	Jeux d'eau	Lac ou rivière	Modules de jeux et balançoires	Palet (shuffleboard)	Patins à roues alignées	Pétanque	Pickleball	Pique-nique	Piscine	Roller hockey	Sentiers cyclables	Sentiers vélo de montage	Sentiers pédestres	Soccer	Stationsnements	Tennis	Volleyball de plage
4255	Parc Bélair (arboretum) Coin 18 ^e Rue et 6 ^e Avenue																									
2055	Île Pozer Entre les deux passerelles																									
4885	Parc des Bois de l'Ouest 1905, 45 ^e Rue Nord																									
3170	Parc Caron Haut de la 157 ^e Rue et 8 ^e Avenue																									
2380	Parc de la 129 ^e Rue Coin 21 ^e Avenue et 129 ^e Rue																									
2415	Parc des Coteaux Coin 2 ^e Avenue et 132 ^e Rue																									
4530	Parc de la Briquade Entre 2 ^e et 3 ^e Avenue, secteur ouest																									
1415	Parc de l'Érablière 87 ^e Rue entre 16 ^e et 20 ^e Avenue																									
4712	Parc des Sept-Chutes 49 ^e Rue Nord, secteur ouest																									
5205	Parc Donat-Tanguay Avenue Saint-Jean-de-la-Lande																									
5012	Parc Sartigan Barrage Sartigan																									
1040	Parc du Cap 86 ^e Rue entre 8 ^e et 10 ^e Avenue																									
2040	Parc du centre de ski 2800, 107 ^e Rue																									
2058	Parc des Bâtisseurs 11121, 1 ^e Avenue (centre sportif Lacroix-Dutil)																									
4645	Parc du Domaine des cèdres 127 ^e Rue, coin 58 ^e Avenue																									
4245	Parc Lacasse 1 ^e Avenue, secteur Ouest Entre 16 ^e et 19 ^e Rue																									
4500	Parc Pomerleau 32 ^e Rue, secteur ouest																									
2300	Parc Rodrigue 126 ^e Rue																									
4040	Parc Veilleux Avenue Chaudière, secteur Ouest (face à la passerelle)																									
3445	Parc Poulin 10 ^e Avenue, entre 169 ^e et 170 ^e Rue																									
4800	La Halte des moulins 55 ^e Rue Nord et côté sud de la rivière Pozer																									
3770	Parc Donovan 193 ^e Rue																									
2003	Espace Carpe Diem 10330, 1 ^e Avenue																									

TABLES À PIQUE-NIQUE ADAPTÉES ET ABREUVOIR



Parc des Sept-Chutes



Parc des Sept-Chutes



Parc Veilleux



Parc des Sept-Chutes

5 | DÉMARCHE

5.1 | Responsabilité

Le dossier de l'accessibilité des personnes handicapées à Ville de Saint-Georges est traité par le Service des ressources humaines. La Direction des ressources humaines ainsi qu'un chef de Division des ressources humaines sont responsables de l'élaboration et de l'application du plan d'action. Les directeurs des différents services de Ville de Saint-Georges appuient et collaborent également à la mise en œuvre des actions visant à atténuer ou à éliminer les obstacles que rencontrent les personnes ayant des besoins particuliers en raison d'un handicap.

5.2 | Collaboration

La Ville de Saint-Georges travaille de concert avec l'Association des personnes handicapées de la Chaudière (APHC) et le Centre intégré de santé et service sociaux Chaudière-Appalaches (CISSSCA DPD-TSA-RP) afin d'évaluer les besoins des personnes handicapées sur le territoire de la Ville de Saint-Georges. Le but est de bien saisir les besoins des personnes handicapées de la Ville.

5.3 | Élaboration

La Ville réfère les demandes de l'APHC et du CISSSCA DPD-TSA-RP aux services appropriés afin de résoudre les problématiques rencontrées par les personnes handicapées. Le Service des ressources humaines bénéficie de l'entière collaboration de tous les services de la Ville afin de mettre en place de nouvelles mesures et participer à la préparation du plan d'action annuel, le tout supporté par la direction générale.

5.4 | Rédaction, présentation au Conseil municipal et adoption

Le Service des ressources humaines est responsable de la rédaction du projet de plan d'action. C'est au cours du mois d'août que la version finale se termine. La Direction des ressources humaines présente le plan d'action final au comité de direction et par la suite au conseil de ville en septembre.

5.5 | Publication du plan d'action

Conformément à la loi, le plan d'action de la Ville de Saint-Georges doit être rendu public annuellement. Tout d'abord, le plan d'action est présenté au conseil et adopté en résolution. Les conseils de ville sont télédiffusés sur une chaîne locale ainsi que sur YouTube afin d'être accessibles à la population. Ensuite, le plan d'action est mis en ligne sur le site internet de la Ville de Saint-Georges. Finalement, le plan d'action est transmis aux divers organismes avec lesquels la ville travaille en collaboration pour rendre Ville de Saint-Georges plus inclusive.

6 | MESURES RÉALISÉES

MESURES DE PROMOTION	
2021	Formation et remise du guide mieux accueillir les personnes handicapées aux employés des réceptions accueillant la clientèle.
MESURES D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES MUNICIPAUX OFFERTS	
2023	Mise en place du programme biblio-jeux qui permet de rendre accessible des jeux éducatifs pour les enfants de 1 à 12 ans à la bibliothèque municipale. Ces derniers sont accompagnés d'une fiche pédagogique préparée par une équipe d'orthophonistes de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin de permettre d'exploiter chaque jeu à son plein potentiel.
2020	Achat d'un logiciel permettant aux personnes avec une déficience visuelle d'utiliser des postes de travail à la bibliothèque.
2018	Mise en place des bacs de jardinage surélevés au jardin communautaire.
2018	Ajout de 250 livres audio et d'une collection de 3000 livres numériques à la bibliothèque municipale.
2011	Mise en place d'une carte d'accompagnement disponible qui accorde la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne handicapée.
MESURES D'ACCESSIBILITÉ AU TRAVAIL EN LIEN AVEC L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI	
2017	Ajout d'une clause à la convention collective des cols bleus permettant l'embauche de personnes handicapées pour effectuer certaines tâches.
MESURES D'ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS	
2023	Abolition des frais inhérents à l'obtention d'un permis pour les propriétaires de petits établissements qui désirent améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

2021	Mise en place de nouvelles normes touchant le stationnement pour les personnes handicapées en s'inspirant du « Guide en matière de stationnement pour personnes handicapées à l'intention des municipalités ».
2019	Abolition des frais inhérents à l'adaptation du domicile d'une personne handicapée du règlement sur l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation.
MESURES D'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS	
2021	Ajout concernant l'accessibilité pour chacun des parcs sur le site Internet du Service des loisirs et de la culture.
2016	Accessibilité des séances du conseil de Ville en les diffusant sur la chaîne locale, le site Internet de la Ville de Saint-Georges, YouTube et la page Facebook de la Ville de Saint-Georges.
MESURES D'ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES : SITUATION D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE, DE SÉCURITÉ CIVILE	
2021	Mise en place d'un logiciel de messagerie CITAM (message enregistré, message texte, courriel) afin de rejoindre rapidement les citoyens.
2019	Mise en place d'un espace de circulation suffisant pour accueillir une personne en fauteuil roulant dans la roulotte de décontamination utilisée lors des interventions des pompiers.
MESURES D'APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET EN SERVICES ACCESSIBLES	
2019	Modification de la politique d'approvisionnement en y intégrant la mention de tenir compte de l'accessibilité aux personnes handicapées aux biens ou aux services faisant l'objet d'une procédure d'approvisionnement.

**MESURES D'ADAPTATION DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE ACTIVITÉ
SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

2020	Installation de l'application BIBA sur le module de jeux du parc Poulin afin de favoriser la socialisation et la participation des enfants handicapés.
2020	Entente de collaboration et de soutien au programme de camp de jour de la Ville et le CISSS de Chaudière-Appalaches. Elle prévoit que le CISSS offre de la formation et du soutien-conseil au personnel du camp de jour ainsi que des plans d'interventions sur mesures pour certains enfants.

7 | BILAN DES MESURES

PLAN D'ACTION (septembre 2022 à août 2023) – BILAN DES MESURES					
NUMÉRO DE LA MESURE	OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER
Mesures de promotion					
2022-1.1	Difficulté pour les personnes handicapées à s'impliquer dans la société	Sensibiliser la population à porter des gestes simples pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées	Afficher des publications Facebook à l'intention de la population	Dates de publications	Réalisée Publications le 3 décembre 2022, le 1^{er} juin 2023
2022-1.2	Difficulté pour les accompagnateurs au camp de jour de bien encadrer les enfants qui ont des besoins	Augmenter le niveau de connaissances des accompagnateurs selon la nature du handicap	Assister à une formation spécialisée à l'égard des accompagnateurs de camp de jour dans le but de mieux soutenir les enfants accompagnés	Tenue de la formation	Réalisée Tenue le 10,11 et 19 juin 2023
2022-1.3	Difficulté pour les personnes en situation de handicap de s'impliquer dans la société	Sensibiliser la population à la résilience par la tenue d'une exposition culturelle réalisée par des personnes en situation d'handicap	Collaborer avec le groupe Le Rappel à la réalisation d'une activité culturelle	Tenue de l'exposition "Honorons la résilience"	Réalisée, mais non prévu dans le plan d'action précédent (nouvelle mesure) tenue de l'exposition durant la période estivale 2023
Mesures d'accessibilité aux services offerts					
2022-2.1 (avant 2021 7.4)	Difficulté pour les personnes handicapées de participer à des activités de loisirs et de culture	Intégrer les personnes handicapées à une activité culturelle	Collaborer avec des personnes handicapées à la réalisation d'une activité culturelle	Tenue de l'exposition : Un talent pas si différent de l'association régionale de loisirs pour personnes handicapées (annexe 1)	Réalisé Tenue de l'exposition du 23 février au 7 mai 2023

2022-2.2 (avant 2021-8.1)	Difficulté pour les familles d'accéder à des ressources pour les soutenir dans le développement du langage de leurs enfants	Rendre accessible des outils favorisant le développement du langage des enfants	Mettre en place un programme de prévention qui donne accès à des jeux éducatifs accompagnés de fiches pédagogiques créés par une équipe d'orthophonistes qui permettent aux parents de soutenir le développement du langage de leurs enfants	Lancement du programme Biblio-jeux	Réalisée les 20 et 21 mai 2023
------------------------------	---	---	--	------------------------------------	--------------------------------

2022-2.3	Difficulté pour les personnes handicapées de participer à des activités de loisirs et de la culture	Intégrer les personnes handicapées à une activité culturelle	Inviter l'Association des personnes handicapées de la Chaudière à tenir un kiosque lors du circuit culturel qui a eu lieu durant les journées de la culture	Tenue de l'activité	Réalisée le 2 octobre 2022, mais non prévu dans le plan d'action précédent (nouvelle mesure)
----------	---	--	---	---------------------	--

Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi

2022-3.1	Difficulté pour les personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi	Améliorer la visibilité de nos offres d'emploi aux personnes en situation de handicap	Envoyer les offres d'emploi disponibles à l'organisme SEMO Chaudière-Appalaches	Date d'envoi	En continu
----------	--	---	---	--------------	------------

Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux et installations

2022-4.1	Difficulté pour les personnes handicapées de se déplacer en condition hivernale	Sensibiliser les employés affectés au déneigement aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées durant la saison hivernale	Réaliser une rencontre d'information et de sensibilisation	Date de la rencontre et registre de présence	Réalisée. Document d'information transmis au personnel concerné
----------	---	--	--	--	---

2022-4.2	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès aux stationnements leur étant dédiés	Sensibiliser la population au respect des espaces de stationnements pour les personnes handicapées	Afficher des publications Facebook à l'intention de la population pour sensibiliser à l'utilisation des espaces de stationnement pour personnes handicapées	Dates de la publication	Réalisée Publications 15 novembre 2022 et 27 juin 2023
----------	--	--	---	-------------------------	--

2022-4.3	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès au centre sportif Lacroix-Dutil lors des matchs de hockey	Améliorer l'accessibilité aux stationnements réservés pour les personnes handicapées	Augmenter le nombre de stationnements pour les personnes handicapées lors des matchs du Cool-FM et des condors par l'ajout d'enseignes mobiles	Mise en place des enseignes mobiles réservant des espaces de stationnements	Abandonnée
2022-4.4	Trottoir difficilement accessible ou inexistant	Améliorer l'accessibilité des lieux et édifices publics	Réfection et construction de trottoirs	<p>Réalisation des travaux Réfection de trottoirs :</p> <p>123^e Rue de la 2^e Avenue à la 4^e Avenue : 170 mètres</p> <p>119^e Rue de la 15^e Avenue à la 17^e Avenue : 57 mètres</p> <p>119^e Rue du 2040 au 2070 : 20 mètres</p> <p>17^e Rue de la 7^e Avenue au 840 : 75 mètres</p> <p>21^e Rue de la 1^{re} Avenue au 280 : 155 mètres</p> <p>1^{re} Avenue ouest de la 21^e Rue à la 22^e Rue : 112 mètres</p> <p>Nouveau trottoir : boulevard Dionne de la 33^e Rue à la 36^e Rue : 155 mètres</p>	Réalisée le 22 septembre 2022, mais non prévu dans le plan d'action précédent (nouvelle mesure)
2022-4.5	Difficulté pour les personnes handicapées de traverser aux intersections à l'aide des feux de circulation	Améliorer l'accessibilité aux boutons poussoirs des feux de circulation	Construction d'une dalle de béton pour donner accès aux boutons poussoirs des feux de circulation à deux intersections	Réalisation des travaux au coin sud-ouest du feu de la 25 ^e Rue et du boulevard Dionne	Réalisée le 12 septembre 2022 ancienne mesure 2021-1.2

2022-4.6	Difficulté pour les personnes handicapées d'accéder à certains commerces	Diminuer les coûts aux propriétaires de commerce afin qu'il puisse améliorer l'accessibilité de leur établissement aux personnes handicapées	Les propriétaires des commerces sont référés à la MRC Beauce-Sartigan pour une demande de subvention (petits établissements accessibles (PEA)) afin d'en améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées	Émission des permis des travaux. À noter qu'il n'y a aucuns frais pour l'obtention de ces permis.	Réalisée en continu, mais non prévu dans le plan d'action précédent (nouvelle mesure)
----------	--	--	--	---	--

Mesures d'adaptation aux situations particulières, situation d'urgence, sécurité civile

2022-6.1	Difficulté dans l'évacuation de personnes handicapées lors de sinistres	Établir un protocole pour l'évacuation des personnes handicapées	Mettre à jour le plan des mesures d'urgence de l'hôtel de ville en tenant compte des personnes handicapées	Formation et mise en place du plan des mesures d'urgence	Reportée en décembre 2023
----------	---	--	--	--	----------------------------------

2022-6.2	Difficulté pour les personnes handicapées à faire face à des situations d'urgence	Outiller davantage les personnes handicapées pour faire face à des situations d'urgence	Visiter en priorité les personnes handicapées inscrites au programme d'assistance adaptée en situation d'urgence dans le cadre des inspections périodiques des risques et du programme de vérification des avertisseurs de fumée	Date des visites	Réalisée En octobre 2022 et en avril 2023
----------	---	---	--	------------------	--

2022-6.3	Méconnaissance des citoyens en regard du registre des personnes handicapées ayant besoin d'assistance en situation d'urgence	Promouvoir l'inscription des citoyens handicapés au programme de secours adapté	Envoyer des lettres d'information aux différentes associations de personnes handicapées de la ville sur les médias sociaux	Date de la publication sur les réseaux sociaux	Réalisée Publication le 5 juin 2023
----------	--	---	--	--	--

Mesures d'approvisionnement en biens et en services accessibles

2022-7.1	Difficulté pour les personnes handicapées de participer aux événements de la ville	Améliorer l'accessibilité aux toilettes	Ajouter une demande de toilette adaptée lors de location	Installation des toilettes lors des événements populaires de la Ville (annexe 2)	Réalisée
----------	--	---	--	--	-----------------

2022-7.2	Difficulté pour les personnes handicapées d'utiliser les aménagements de certains parcs	Permettre une expérience plus inclusive de plein air au parc des Sept-Chutes	Acheter et mettre en place un abreuvoir adapté aux fauteuils roulants au parc des Sept-Chutes	Date de la mise en place de l'abreuvoir	Réalisée en septembre 2023, non prévu au plan d'action précédent (nouvelle mesure)
Mesures d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées ; notamment dans les lois, les règlements, les normes, les directives et les programmes sous la responsabilité de l'organisation					
2022-8.1	Difficulté pour les enfants handicapés d'intégrer un camp de jour	Améliorer l'intégration des enfants handicapés au camp de jour	Embaucher des accompagnateurs visant l'intégration de jeunes ayant un handicap (physique ou intellectuel) afin qu'ils puissent s'intégrer et participer aux activités	Dates des rapports d'embauche	Réalisée Le 26 avril, le 11 et 25 mai ainsi que le 9 juin 2023
2022-8.2	Difficulté pour les enfants handicapés d'intégrer un camp de jour	Augmenter le niveau de connaissances sur l'accommodement des enfants handicapés au camp de jour	Formation sur l'obligation d'accommodement des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux	Tenue du webinaire	Réalisée le 23 février ou 8 mars, mais non prévu dans le plan d'action précédent (nouvelle mesure)

8 | PLAN D'ACTION, NOUVELLES MESURES

PLAN D'ACTION (septembre 2023 à août 2024) – NOUVELLES MESURES

Numéro de la mesure	Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsable	Échéancier
Mesures de promotions						
2023-1.1	Manque de connaissance de la population envers la participation sociale d'une personne handicapée	Sensibiliser la population pour l'intégration des personnes handicapées	Publications Facebook à l'intention de la population	Dates des publications	Service des communications et des ressources humaines	Août 2024
2023-1.2	Difficulté pour les accompagnateurs de bien encadrer les enfants qui ont des besoins particuliers	Augmenter le niveau de connaissances des accompagnateurs selon la nature du handicap	Formation spécialisée à l'égard des accompagnateurs de camp de jour dans le but de mieux soutenir les enfants accompagnés	Tenue de la formation	Service des loisirs et de la culture	Juillet 2024
2023-1.3	Les employés en contact avec le public ne savent pas nécessairement comment bien accueillir et servir une personne selon ses incapacités	Augmenter le niveau de connaissances des employés du Complexe multisport sur l'accueil et le service aux personnes handicapées, selon leurs incapacités	Formation pour le personnel du Complexe multisport sur l'accueil et les comportements à adopter lorsqu'une personne handicapée utilise les installations aquatiques	Tenue de la formation	Service des ressources humaines et Service des loisirs et de la culture	Août 2024
Mesures d'accessibilité aux services offerts						
2023-2.1	Difficulté pour les personnes handicapées de participer à des activités sportives	Intégrer les personnes handicapées à une activité sportive	Achat de matériel spécialisé pour l'utilisation des piscines au Complexe multisport (aquatique)	Achat du matériel	Service des loisirs et de la culture	Août 2024

Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi

2023-3.1	Difficulté pour les personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi	Améliorer la visibilité de nos offres d'emplois aux personnes en situation de handicap	Envoyer les offres d'emplois disponibles à l'organisme SEMO Chaudière-Appalaches	Date d'envoi	Service des ressources humaines	En continu
2023-3.2	Difficulté pour les personnes en situation de handicap d'intégrer et de rester sur le marché du travail	Permettre l'intégration et le maintien en emploi de personnes en situation de handicap	Accorder le contrat d'entretien ménager d'édifices municipaux à Chap Alliance inc. une entreprise adaptée qui permet aux personnes ayant des incapacités d'occuper un emploi	Signature du contrat	Service des travaux publics et le Service des finances	Juillet 2024

Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux et installations

2023-4.1	Trottoir difficilement accessible ou inexistant	Améliorer l'accessibilité des lieux et édifices publics	Réfection et constructions de trottoirs	Réalisation des travaux	Service des travaux publics	Août 2024
2023-4.2	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès aux stationnements leur étant dédiés	Sensibiliser la population à respecter les espaces de stationnements pour les personnes handicapées	Publication Facebook à l'intention de la population pour sensibiliser à l'utilisation des espaces de stationnement pour personnes handicapées	Dates de la publication	Service des communications	Novembre 2023

2023-4.3	Difficulté pour les personnes ayant une déficience visuelle de se déplacer	Avoir une vision des problématiques rencontrées par les personnes ayant une déficience visuelle sur l'utilisation du Taxibus	Avoir sur le conseil d'administration une personne ayant une déficience visuelle	Nomination du conseil d'administration du Taxibus	Service des finances	En continu
2023-4.4	Difficulté pour les personnes ayant une déficience visuelle de traverser de manière autonome aux feux de circulation	Permettre aux personnes ayant une déficience visuelle de traverser de façon sécuritaire	Ajout d'un signal sonore pour une traverse de piéton axe EST-OUEST au feu de circulation de la 107 ^e Rue et de la 1 ^{re} Avenue Ajout de signaux sonores pour deux traverses de piétons sur les axes EST-OUEST et NORD-SUD au feu de circulation de la 18 ^e Rue et du boulevard	Réalisation des travaux	Service des travaux publics et Services techniques	Novembre 2023

Mesures d'accessibilité à l'information et aux documents

2023-5.1	Difficulté pour les personnes ayant une déficience visuelle de consulter le site Web	Rendre plus accessibles les informations contenues sur le site Web de la Ville	Mise en place d'une nouvelle fonction qui permet l'ajustement de la taille de police sur le site Web	Mise en ligne de la nouvelle fonction	Service de l'informatique et Service des communications	Septembre 2023
2023-5.2	Difficulté pour les personnes handicapées de se déplacer pour faire une demande de permis	Rendre plus accessible la demande de permis pour les travaux les plus courants	Mise en place du service de demande de permis en ligne	Mise en ligne du service	Service de l'informatique et Service de l'urbanisme	Septembre 2023

Mesures d'adaptation aux situations particulières, situation d'urgence, sécurité civile

2023-6.1	Les citoyens ne connaissent pas l'existence du registre des personnes handicapées ayant besoin d'assistance en situation d'urgence	Promouvoir l'inscription des citoyens handicapés au programme secours adapté	Réaliser une vidéo d'information portant sur le programme de secours adapté et le diffuser sur les réseaux sociaux	Date de la publication sur les réseaux sociaux	Service de la sécurité incendie et des communications	Août 2024
----------	--	--	--	--	---	-----------

Mesures d'approvisionnement en biens et en services accessibles

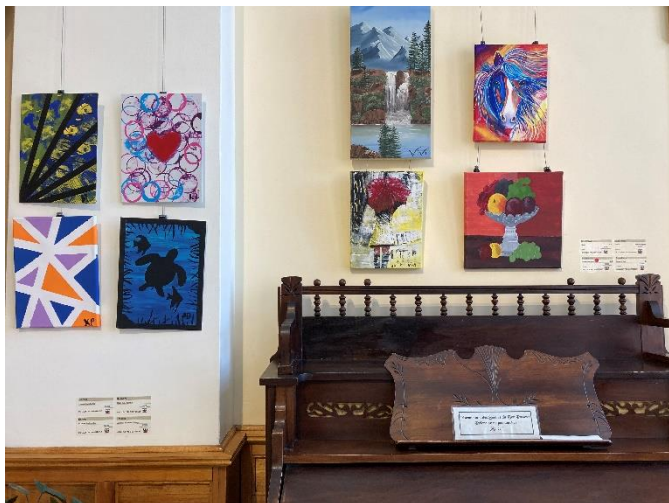
2023-7.1	Les camps de jour ne possèdent pas d'équipement spécialisé pour l'accueil d'enfants handicapés	Améliorer la participation des enfants handicapés	Procéder à l'achat d'accessoires sensoriels et d'équipements tels que des coussins de sol, des coussins lourds, une tente, des coquilles, etc.	Achat d'accessoires sensoriels et des petits équipements	Service des loisirs et de la culture	Juillet 2024
----------	--	---	--	--	--------------------------------------	---------------------

Mesures d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées ; notamment dans les lois, les règlements, les normes, les directives et les programmes sous la responsabilité de l'organisation

2023-8.1	Difficulté pour les enfants handicapés d'intégrer un camp de jour	Améliorer l'intégration des enfants handicapés au camp de jour	Embauche d'accompagnateurs visant l'intégration de jeunes ayant un handicap (physique ou intellectuel) afin de pouvoir s'intégrer et participer aux activités	Dates des rapports d'embauche	Service des ressources humaines et Service des loisirs et de la culture	Juin 2024
----------	---	--	---	-------------------------------	---	------------------

9 | ANNEXE 1

Mesure 2022-2.1



10| ANNEXE 2

Mesure 2022-7.1

Toilette pour personne handicapée installée à l'Espace Carpe Diem lors des événements populaires de la Ville.



11 | QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION

Si vous avez des commentaires ou des suggestions, vous pouvez communiquer avec Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité au (418) 228-5555 poste 3305 ou par courriel à marie-pierre.desjardins@saint-georges.ca